



Formation des délégués

(Par Michel Picard)

Deux journées de formation ont été offertes aux délégués et substituts de l'APPA les 12 et 13 novembre dernier. Cette formation avait lieu à l'édifice du Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM).

C'est par groupe d'une trentaine de personnes que vos représentants locaux ont pu, au cours d'une journée bien remplie, apprendre et comprendre le rôle qu'ils auront à jouer auprès des membres qu'ils côtoient dans leurs différents lieux de travail.

Ils ont aussi appris le fonctionnement de la CSN, du CCSPP, de l'APPA et des autres structures de négociation qui nous touchent en milieu scolaire. Par le biais de présentations PowerPoint, de tours de table et d'échanges avec les formateurs, ils ont été en mesure d'évaluer le niveau de mobilisation des milieux et de mieux cerner les particularités de la négociation des secteurs public et parapublic.

En plus des formateurs présents (Mme Mireille Bénard, Charles Allen et moi-même), les participants ont eu l'occasion de rencontrer le président du CCMM, M. Gaétan Châteauneuf, ainsi que le 1^{er} vice-président de la CSN, M. Louis Roy.



Ce dernier aura su charmer avec verve son auditoire en y allant d'un plaidoyer solide sur les services publics ainsi que sur la façon de mobiliser les membres et leur entourage quant aux revendications des travailleurs de ce secteur. Tout un orateur!

Il est à noter que cette formation sera donnée à nouveau pour chaque tranche de trente nouveaux délégués et substituts.

Votre milieu n'a pas encore son représentant? Qu'attendez-vous?



Légende CSDMienne

(Par Nicole Payeur)

Mon supérieur n'a pas le droit d'exiger un certificat médical avant mon 4^e jour d'absence.

FAUX.

Votre employeur peut exiger un certificat médical dès la première journée d'absence. Toutefois, ce certificat est aux frais de la commission (*Convention collective*, 5-3.37).

Il est à noter qu'un certificat médical est confidentiel et que vous devez le faire parvenir directement au Bureau des services-conseils en assiduité au travail dans une enveloppe scellée.

Il est par contre de votre devoir d'aviser votre supérieur lors d'une absence, sans pour autant donner la cause de ce congé maladie..

Événements importants Décembre 2009

- 2 Journée mondiale de l'abolition de l'esclavage
- 10 Journée de la déclaration universelle des droits de l'homme
- 11 Party de Noël APPA
- 15 Dépôt de la carte postale du Front commun
- 16 Rencontre de Noël des commissaires CSDM
- 19 Dernière journée de travail. Bon congé
- 25 Noël

Janvier

- 1^{er} Bonne Année
- 4 Retour au travail

Mot du président

Une tâche de plus!

(Par Charles Allen)

La pandémie de la grippe A(H1N1) nous demande collectivement un effort surhumain d'adaptation, chacun d'entre nous semblant être mis à contribution pour faire en sorte que tous soient en sécurité et vaccinés. Pour la CSDM, cet effort se traduit par un surcroît de travail dans les écoles. Les directives de la commission scolaire pleuvent dans ces milieux, mais elle oublie souvent sur quels bureaux se retrouve ce travail supplémentaire.

Le personnel de soutien est à bout de souffle

Lorsque la commission scolaire demande de recueillir l'ensemble des courriels des parents, c'est encore la secrétaire d'école qui doit faire ce travail qui peut paraître simple en soi, mais qui demande énormément de temps. De plus, cette même personne doit s'occuper du remplacement du personnel absent ainsi que de la déclaration de ces absences dans le système de paie. Elle doit également faire rapport du nombre d'absences personnel et élèves à la commission scolaire, et ce, avant 10 h le matin. Toutes les communications remises aux parents

passent bien souvent par l'école. Lorsque la commission scolaire décide d'envoyer une lettre à ces derniers, c'est encore une fois la secrétaire d'école qui se charge de cet envoi et on en rajoute. Ces femmes ne sont pas inépuisables! Dans ce contexte, elles ne savent plus quelle est la priorité, car elles ont une tâche à faire qui est aussi prioritaire.

Le message de la direction générale aux directions d'école est pourtant simple: **« gérer avec souplesse et ouverture »**. Il ne s'actualise toutefois pas partout de la même façon...

La commission demande d'isoler un élève présentant des symptômes grippaux. C'est alors souvent la secrétaire d'école, le personnel du service de garde ou le personnel de l'adaptation scolaire qui sont pris avec cet isolement jusqu'à ce que les parents viennent chercher leur enfant. Ils doivent alors assurer la surveillance et la vérification de l'état de santé de l'élève

de façon régulière. Ils doivent, par exemple, prendre la température corporelle de l'enfant, impliquant ainsi d'être en contact direct avec l'élève présentant des symptômes et augmentant par le fait même les risques de se voir contaminé. Pendant ce temps, qui fait le travail régulier? Ces mêmes personnes, bien entendu. Par ailleurs, notre enquête révèle que peu d'écoles disposent d'un endroit pour isoler les élèves malades, ces derniers étant souvent tout simplement en attente dans le corridor.

Des petites tâches qui s'accumulent les unes sur les autres et qui, pour finir, feront une montagne de travail à accomplir. Ce personnel avait déjà pourtant des journées fort bien remplies. J'espère, à tout le moins, que la commission scolaire saura reconnaître la somme de travail accompli par leur personnel de soutien.

En terminant, je profite de l'occasion, malgré tout, pour vous souhaiter une très heureuse période des fêtes. Profitez de ce temps de repos bien mérité pour refaire le plein d'énergie et soyez prudents afin de ne pas être contaminés par la grippe!

Appel à la vigilance

(Par Nicole Payeur)

Avec l'arrivée de l'hiver et la diminution de la période de luminosité, il apparaît important de redoubler de vigilance. Nos lieux de travail sont dispersés sur un grand territoire et parfois situés dans des quartiers « chauds » de la ville. Avec l'augmentation de la violence et des actes brutaux perpétrés contre des femmes, il est primordial de redoubler de prudence.

À vous toutes, travailleuses de soir et même de nuit, évitez de circuler seules. Demandez à des collègues de vous attendre ou de vous escorter dans les stationnements, déplacez-vous en groupe. Soyez à l'écoute de ce qui vous entoure.

Le but n'est pas de créer un mouvement de panique, mais tout simplement de faire

de la prévention afin de pouvoir aller et revenir du travail en toute sécurité. Il ne se passe pas une semaine sans que les journaux ne fassent état de drames qui auraient pu être évités avec un minimum de vigilance.



Saviez-vous que...

(Par Diane Lafrenière)

Mon employeur peut m'obliger à prodiguer les premiers soins à une personne malade ou blessée.

Faux. (Clause 5-8.05). « Seule la personne salariée dont la classe d'emplois le prévoit peut être tenue de prodiguer les premiers soins à une ou un élève ou à toute autre personne malade ou blessée. »

Malgré les dispositions prévues à l'alinéa précédent, la commission peut affecter à cette tâche une personne salariée qui accepte ».

Notre place dans la CSN

(Par Jocelyn Sergerie)

Pas facile de s'y retrouver dans la grande famille de la CSN. Dans les prochains mois, je vais tenter de vous expliquer la structure de la CSN, les différents paliers, les comités ainsi que les différents mandats que la CSN s'est donnés.

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) fut fondée en 1921, mais elle avait alors un autre nom : la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) puisqu'à cette époque, le clergé exerçait une grande influence au Québec. Elle se démarquait du courant syndical américain en faisant la promotion d'un syndicalisme autonome. C'est en 1960 qu'elle changea de nom et devint la CSN.

La CSN est composée de plus de 300 000 travailleurs répartis dans 1700 syndicats œuvrant dans 4394 lieux de travail à travers la province. Les syndicats sont regroupés sur une base sectorielle ou professionnelle au sein d'une des neuf fédérations que compte la centrale.

La vie syndicale en région s'articule autour des conseils centraux qui sont au

nombre de 13 dans tout le Québec. Le conseil central réunit tous les syndicats CSN de son territoire, toutes fédérations confondues.

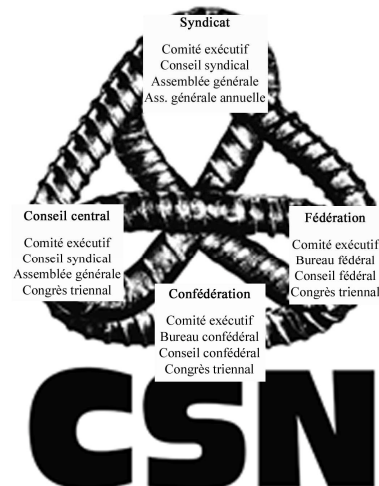
À la CSN, chaque syndicat détient son propre certificat d'accréditation émis par la Commission des relations du travail (CRT). Le certificat d'accréditation est le « papier légal » auquel sont rattachés tous les pouvoirs d'un syndicat, dont celui de négocier une convention collective.

Les mandats de la CSN sont larges et sont décidés lors d'un congrès tenu tous les trois ans. Entre les congrès, c'est un comité exécutif qui assure la direction et voit à l'application des mandats votés par les instances.

La CSN a participé à de nombreuses luttes visant à améliorer les conditions de travail et de vie de ses travailleuses et travailleurs. Elle milite pour obtenir des politiques sociales, culturelles, économiques et environnementales. Elle est toujours partie prenante lors des débats et des luttes populaires comme l'égalité des

femmes sur le marché du travail, l'équité salariale ou pour la justice et le respect.

Depuis de nombreuses années, la CSN développe des solidarités internationales. Elle est d'ailleurs affiliée à la Confédération syndicale internationale (CSI). Elle participe aux forums sociaux mondiaux et est engagée dans l'organisation de forums sociaux québécois.



Nouveau régime d'assurances... une date à retenir

(Par Alain Dubois)

Comme vous le savez, le nouveau régime d'assurance collective entrera en vigueur dès le 1er janvier 2010. Toutes les personnes adhérentes se verront automatiquement octroyer le régime maladie-2 dès cette date, à moins d'avoir choisi l'un des deux autres régimes en complétant le formulaire SSQ intitulé « *Demande d'adhésion ou de changement* » d'ici le 31 décembre (formulaire reçu sur votre lieu de travail).

Vous pourrez alors choisir entre les régimes 1 et 3, puisque le 2 vous est attribué automatiquement. Les personnes qui n'auront pas complété le formulaire et souhaitent changer de régime auront jusqu'au 31 janvier 2010 pour le faire, le tout étant appliqué rétroactivement au 1er janvier 2010. Après cette date, vous ne pourrez pas modifier votre type de régime avant 12 mois si c'est pour augmenter votre couverture et 24 mois si c'est pour diminuer cette dernière.

Il est préférable de retourner votre formulaire complété le plus rapidement possible, idéalement avant les vacances des fêtes, afin que le régime d'assurance

désiré s'applique dès le 1er janvier, vous évitant ainsi tous les inconvénients reliés à la rétroaction.

Grille 9

		2		1	7			
		3						
	8						7	
5				7				8
	7				6		9	4
			5	4		2		
8		7			9			
3		9			2		4	
	6	5						

Solution No 148

- 1- CATARACTE—GO
- 2- AROMATES—ERE
- 3- TAMISE—ENNUI
- 4- AMAS—LATERAL
- 5- POT—MISS—OU
- 6- UNE—AEDE—U—V
- 7- L—SOURI—MELE
- 8- TE—ID—CAUSER
- 9- EVASIF—US—OS
- 10- —EVITEE—AINE
- 11- FIEF—TRANSIT
- 12- ELU—REG—TONS

Fondation

(Par Alain Dubois)

Fondation, qui offrait un rendement de 10 % supplémentaire (pour un total de 70 %) sur ses REER, estime que la limite des contributions permises sera atteinte avant la fin de la période de REER du 1^{er} mars 2010.

La limite de 150 millions de dollars, fixée en collaboration avec le gouvernement du Québec, visait à permettre aux syndicats affiliés et à

tous leurs salariés de bénéficier de 10 % supplémentaire sur leurs REER. Par cette politique, Fondation permettait à des milliers de personnes de continuer à contribuer et à épargner encore plus malgré la crise économique que nous subissons actuellement.

Fondation, victime de son succès auprès des membres CSN, désire vous

rappeler de faire diligence avant que la limite ne soit atteinte. Il est encore temps de souscrire à votre REER.

Afin d'être certain de pouvoir bénéficier de cet avantage, nous vous conseillons de vous procurer ces REER avant le 15 décembre 2009. Ce sera le moment limite pour le faire, car après, il risque d'être trop tard.

Babillard

N'oubliez pas le party de Noël de l'APPA le 11 décembre prochain au Club Soda! Plus d'informations à: www.appa.qc.ca

Une manifestation est prévue pour le 15 décembre, à midi, devant les bureaux de Jean Charest (angle McGill College et Sherbrooke Ouest, métro McGill). Nous vous invitons à y participer en grand nombre! N'oubliez pas de compléter et de nous retourner (à l'APPA par courrier interne) votre carte postale du Front commun avant le lundi 7 décembre (pour plus d'information visiter: www.appa.qc.ca).



Le temps des fêtes approche à grands pas et entraîne avec lui son lot de soirées bien arrosées. Vous avez pris quelques verres? Évitez de prendre le volant! composez plutôt le 514-256-2510 afin d'obtenir les services d'un bénévole de Nez rouge qui vous raccompagnera à la maison de façon sécuritaire et gratuite. Ce service sera en vigueur du 4 au 31 décembre. Une façon originale de se déplacer dans sa propre voiture sans prendre le volant! Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site: www.operationnezrouge.com

ENSEMBLE! Retrouvez-nous sur le WEB : www.appa.qc.ca



Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN



6910, avenue Pierre-de-Coubertin • Montréal (Québec) H1N 1T6 • Téléphone : 514 254-3503 • Télécopieur : 514 254-7872 • appa@appa.qc.ca

Opinions des lectrices (teurs)



Pour nous rejoindre :
ensemble@appa.qc.ca